



COMMENT S'INSCRIRE ?

Équipement de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle, le Centre socioculturel (CSC) du Pavé Blanc est un lieu d'accueil qui vous propose des services et des activités. Espace d'échanges, d'écoute, mais aussi de rencontres et de solidarité ouvert à tous, il offre des actions ludiques, éducatives et de développement culturel.

INSCRIPTIONS - RÉINSCRIPTIONS - CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions aux activités proposées par le centre socioculturel du Pavé Blanc auront lieu le samedi 15 septembre 2018 de 10h à 18h sur place (44, route du Pavé Blanc – 92140 Clamart).

Les adhérents pourront rencontrer les professeurs et s'inscrire en remplissant une fiche individuelle à remettre le jour même à l'accueil situé devant la porte d'entrée.

Les adhérents bénéficient d'un cours d'essai avant une inscription définitive à l'année.

Tout dossier incomplet au 15 octobre 2018 entrainera une suspension des activités.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La cotisation s'étend du 24 septembre 2018 au 30 juin 2019. Elle est due dans son intégralité même en cas d'arrêt en cours d'année (à l'exception d'un déménagement ou d'un certificat médical).

L'adhérent peut la régler à l'année ou au trimestre (facilité de paiement) en ligne sur le Portail famille, ou à l'accueil du centre socioculturel (carte bancaire, chèque, espèces, Pass 92).

Elle dépend de l'activité et se décline ainsi :

Multimédias et ludothèque

Règlement du pass famille de 15 euros

Danse, guitare, Langues étrangères et français

La cotisation annuelle comprend :

- Le pass famille de 15 euros qui marque la participation des adhérents aux valeurs du centre socioculturel et contribue à sa dynamique.
- Le montant des cours soumis au quotient familial (voir ci-dessous) et suivant les activités :

Danse et guitare

TRANCHE	ENFANT / ETUDIANT		ADULTES	
	TRIMESTRE	ANNEE	TRIMESTRE	ANNEE
A	7.00 €	20.00 €	35.00 €	98.00 €
B	11.30 €	31.50 €	40.00 €	112.00 €
C	21.20 €	59.30 €	45.00 €	126.00 €
D	31.25 €	87.50 €	50.00 €	140.00 €
E	40.20 €	112.50 €	55.00 €	154.00 €
F	47.20 €	132.10 €	60.00 €	168.00 €

G	54.40 €	152.30 €	65.00 €	182.00 €
H	59.60 €	168.80 €	70.00 €	196.00 €
I	63.80 €	178.60 €	75.00 €	210.00 €
J	68.80 €	192.70 €	80.00 €	224.00 €
K	73.82 €	206.70 €	85.00 €	238.00 €
L	80.00 €	221.00 €	90.00 €	252.00 €
NC	120.00 €	336.00 €	140.00 €	390.00 €

Langues étrangères

TRANCHE	PAIEMENT A L'ANNEE	PAIEMENT AU TRIMESTRE
A	60.00 €	20.00 €
B	70.00 €	23.35 €
C	80.00 €	26.65 €
D	90.00 €	30.00 €
E	105.00 €	35.00 €
F	120.00 €	40.00 €
G	140.00 €	46.65 €
H	160.00 €	53.35 €
I	180.00 €	60.00 €
J	200.00 €	66.35 €
K	220.00 €	73.35 €
L	240.00 €	80.00 €
NC	300.00 €	100.00 €

Français

TRANCHE	PAIEMENT A L'ANNEE	PAIEMENT AU TRIMESTRE
A - B - C	21.55 €	7.15 €
D - E - F	43.70 €	14.55 €
G - H - I	65.30 €	21.75 €
J - K - L	87.45 €	29.15 €
NC	174.90 €	58.30 €

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

- **La durée de l'activité est en fonction de la discipline, de l'âge et du niveau.**
- **Les activités ne sont pas ouvertes au public.**
- **Certaines activités** comprennent un spectacle de fin d'année (en juin) ou des animations et des journées portes ouvertes, qui font partie intégrante du suivi de l'activité.
La préparation de ces manifestations peut impliquer des répétitions supplémentaires. Les élèves sont tenus d'y participer, au même titre que les cours habituels.

ASSIDUITÉ - DISCIPLINE - CONGÉS

- **La responsabilité du CSC s'engage de la manière suivante :**

Pour les enfants âgés de 3 à 8 ans, les parents sont tenus de déposer et de récupérer leur enfant directement auprès du professeur. Seule une lettre des parents remise au professeur permettra à l'enfant de quitter l'établissement accompagné par une personne autre que le père ou la mère. Cette lettre stipulera la date et l'heure de la fin du cours concerné et le nom de la personne chargée de récupérer l'enfant. L'accompagnateur est tenu de présenter une pièce d'identité.

Pour les enfants âgés de + de 8 ans, l'enfant ne peut quitter seul l'établissement **sauf si une demande particulière est faite de la part des parents.**

- **L'assiduité aux cours, un travail régulier** sont les conditions nécessaires à la réussite et au bon fonctionnement de l'activité pour l'enfant et le groupe.
- **Toute absence prévue ou imprévue doit être signalée** dans les meilleurs délais.
- **Après trois absences injustifiées, ou en cas d'indiscipline caractérisée** perturbant le déroulement normal de l'activité, les parents de l'élève sont prévenus afin de faire le point sur la situation en présence du professeur, de la Direction et de l'élève lui-même.
- **Le CSC n'est pas responsable** des vêtements et objets pouvant être détériorés, perdus ou volés dans l'établissement.
- **Les activités du CSC** suivent le calendrier scolaire, fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour l'Académie de Versailles.
- L'équipe du CSC s'engage à **informer ses adhérents** de tout changement d'horaires, de salle, absence de professeurs, fermeture exceptionnelle ou toute information utile au suivi et au bon déroulement des activités.